



**ARRÊTÉ**

N° 2024-058

**D'AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN  
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

Au titre du Code de la construction et de  
l'habitation

délivré par le Maire au nom de l'Etat

**DOSSIER N° AT 56258 23 T0008**  
dossier déposé le 21 novembre 2023

<b>De</b>	MAISON COLAS représentée par Monsieur PIQUEPE Jean-Marc	<b>Sur un terrain sis</b>	34-44 Cours des Quais 56470 LA TRINITE SUR MER
<b>Demeurant</b>	14 rue de l'Ormière 31380 MONTASTRUC-LA- CONSEILLERE	<b>Cadastré</b>	
<b>Pour</b>	Vente au détail de prêt à porter homme femme enfant de chaussures et d'accessoire		

**Le Maire de LA TRINITE SUR MER**

**Vu** la demande d'autorisation de construire susvisée,  
**Vu** le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 et L. 111-8,  
**Vu** le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme,  
**Vu** l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées,  
**Vu** l'avis favorable assorti de prescriptions du Directeur Départemental des Services Incendie et Secours en date du 29 novembre 2023,  
**Vu** l'avis favorable assorti de prescriptions de la Commission Consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 06 mars 2024,

**ARRETE**

**Article 1 :** La demande autorisation de construire est **accordée**.

**Article 2 :** L'attention du bénéficiaire de la présente autorisation est attirée sur le fait que les observations des commissions d'accessibilité et de sécurité devront être levées avant ouverture au public ; l'autorisation d'ouverture pourrait être refusée si les règles d'accessibilité et de sécurité incendie n'étaient pas respectées.

Fait à LA TRINITE SUR MER  
Le 13 mars 2024  
Le Maire,  
Yves NORMAND

